

SKOS CSIAS COSAS

Schweizerische Konferenz für Sozialhilfe
Conférence suisse des institutions d'action sociale
Conferenza svizzera delle istituzioni dell'azione sociale
Conferenza svizra da l'agid sozial

Document de base

Jeunes adultes à l'aide sociale

Berne, 2026

Sommaire

Jeunes adultes à l'aide sociale	3
Taux d'aide sociale légèrement supérieur à la moyenne	3
La formation, un facteur clé.....	5
Besoin d'optimisation	5
Mesures visant à réduire la dépendance à l'aide sociale.....	5
Octroi du forfait pour l'entretien	6
Conclusion	7

Jeunes adultes à l'aide sociale

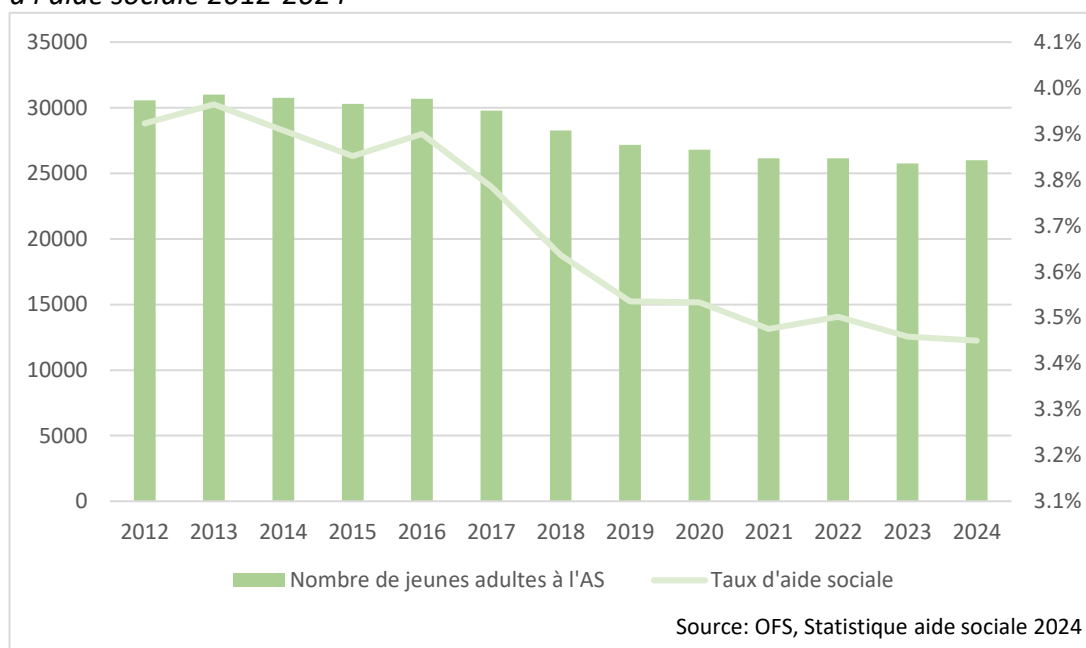
Les jeunes adultes sont davantage exposés au risque de pauvreté, étant donné que la phase de vie entre 18 et 25 ans est marquée par des transitions en matière de formation, de vie professionnelle, d'emploi, de famille, voire de propres enfants. Compte tenu de leur jeune âge, il est particulièrement indiqué pour l'aide sociale de réduire le risque de pauvreté chez les jeunes adultes afin d'éviter une dépendance de longue durée ayant des coûts ultérieurs élevés. Ce document de base est une actualisation d'un document paru en 2021. Une mise à jour plus approfondie sera menée en automne 2026.

Taux d'aide sociale légèrement supérieur à la moyenne

Le taux d'aide sociale des jeunes adultes était de 3,5% en 2024, soit légèrement supérieur à celui de l'ensemble de la population (2,9%). Au fil des années, ce taux est resté relativement stable : en 2012, il était en effet de 3,9% avec 30 550 jeunes adultes bénéficiaires de l'aide sociale. En 2024, environ 26 000 jeunes adultes dépendaient de l'aide sociale en Suisse (Office fédéral de la statistique, 2024a). La baisse importante du nombre absolu de jeunes adultes à l'aide sociale peut être, en partie, expliquée par certains progrès et projets mis en place dans le domaine de l'aide sociale. Cette thématique sera plus approfondie dans l'actualisation de fin 2026 mais nous pouvons, par exemple, citer ici la généralisation du case management dans le suivi des bénéficiaires.

Ce taux d'aide sociale des jeunes adultes connaît de grandes différences régionales, les régions urbaines étant nettement plus touchées. Par exemple, 1,1% de tous les jeunes adultes ont perçu des prestations d'aide sociale à Obwald contre 9,7% à Genève (Office fédéral de la statistique, 2024a).

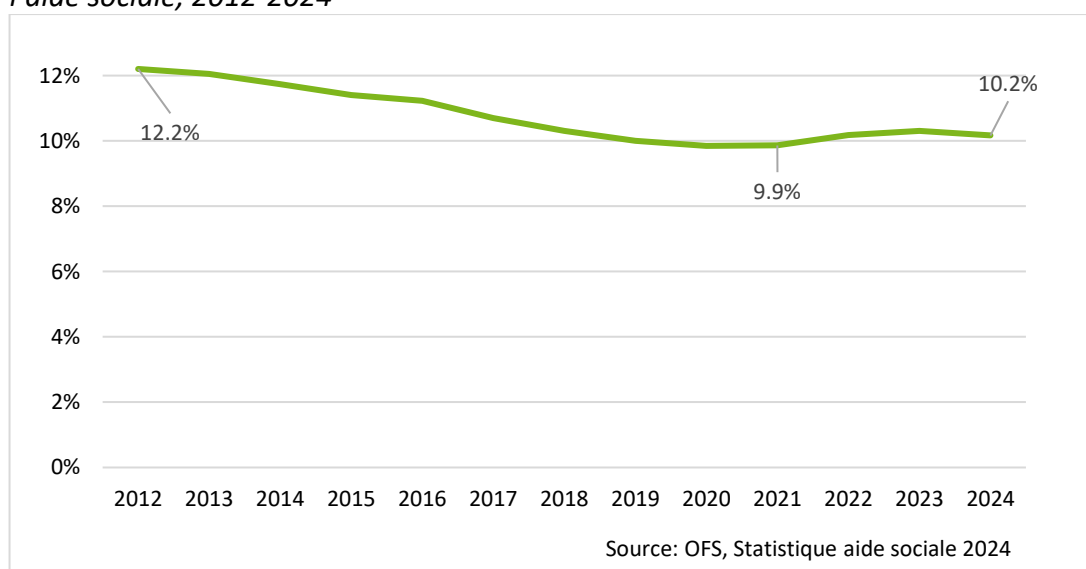
G1 Evolution du taux d'aide sociale et du nombre absolu des jeunes adultes à l'aide sociale 2012-2024



Graphique de la CSIAS basé sur les données de la statistique de l'aide sociale 2024 de l'OFS (2025).

La proportion de jeunes adultes sur le nombre total de bénéficiaires de l'aide sociale a connu une tendance à la baisse. Alors qu'en 2012, 12,2% de tous les bénéficiaires de l'aide sociale étaient âgés de 18 à 25 ans, ce chiffre est passé à 10,2% en 2024. Tout comme le taux, cette part des 18-25 ans parmi les bénéficiaires de l'aide sociale varie significativement entre les cantons, passant de 6,7% en Appenzell Rhodes-Extérieures à 13,4% à Genève.

G2 Proportion de jeunes adultes (18 à 25 ans) sur l'ensemble des bénéficiaires de l'aide sociale, 2012-2024



Graphique de la CSIAS basé sur les données de la statistique de l'aide sociale 2024 de l'OFS (2025).

Plusieurs projets ont contribué à l'évolution positive du nombre de cas¹. Ceux-ci ont vu le jour ces dernières années dans le but de réduire la dépendance à l'aide sociale des jeunes adultes (Beyeler et al., 2018, p. 52). Comme mentionné en introduction, une actualisation plus approfondie de ces projets sera incluse dans la révision de ce document fin 2026.

La formation, un facteur clé

La formation revêt une importance capitale pour réussir son entrée dans la vie professionnelle. Les jeunes adultes peu formés sont nettement surreprésentés dans l'aide sociale. En 2023, 51,1% des jeunes adultes bénéficiaires de l'aide sociale n'avaient pas (encore) obtenu une première certification du degré secondaire II (OFS, 2024b).

Dans ses normes, la Conférence suisse des institutions d'action sociale (CSIAS) recommande d'accorder une priorité absolue à l'insertion professionnelle durable des jeunes adultes : ces personnes doivent acquérir une première formation adaptée à leurs capacités (norme CSIAS C.6.2 explications c). La première formation comprend à la fois les formations professionnelles et la formation générale dispensée dans une école de culture générale, un gymnase ou collège. En présence de compétences qui permettent de suivre des études supérieures, ces opportunités doivent être exploitées dans le but d'une insertion durable.

Jeunes adultes et santé mentale

Un élément particulièrement préoccupant concerne la santé mentale des jeunes adultes. Celle-ci s'est dégradée ces dix dernières années comme en atteste la forte hausse des nouvelles rentes AI pour troubles psychiques chez les 18-24 ans (COAI, 2024). Cette observation est confirmée par l'Observatoire de la Santé (OBSAN) dans son rapport 2025 qui démontre qu'un cinquième des 15-24 ans est touché par des troubles dépressifs modérés ou sévères. Ce chiffre est en hausse car il se montait à 13,1% en 2017 (OBSAN, 2025). Ces difficultés se répercutent évidemment sur l'aide sociale car cette frange des jeunes adultes connaît plus de difficultés afin pour s'intégrer socialement et professionnellement, ce qui augmente les chances de devoir recourir à l'aide sociale.

Besoin d'optimisation

Mesures visant à réduire la dépendance à l'aide sociale des jeunes adultes

Malgré la tendance stable du nombre de cas de jeunes adultes ces dernières années, des améliorations sont toujours les bienvenues. Dans le cadre du Programme

¹ Le groupe de travail « Responsables administratifs » de l'Initiative des villes pour la politique sociale a créé une liste de projets liés à l'insertion professionnelle des jeunes adultes (2018): [lien](#) (en allemand)

national de prévention et de lutte contre la pauvreté, une étude a été réalisée pour réduire la dépendance à l'aide sociale des adolescents et jeunes adultes. L'étude a identifié les champs d'action suivants à optimiser (Across Concept, 2018, p. 107 – 114) :

- Optimisation de l'offre pour l'entrée dans la vie professionnelle : combler les lacunes de l'offre destinée aux jeunes mères, aux réfugiés et aux personnes admises à titre provisoire, ainsi qu'aux jeunes souffrant de troubles psychiques.
- Optimisation sur le plan réglementaire : des bourses d'études au lieu de l'aide sociale, lors du calcul du droit à une bourse se référer à la situation financière actuelle des parents et non à la taxation fiscale, simplifier les demandes de bourses et offrir un accompagnement pour le dépôt des demandes.
- Optimisation en ce qui concerne le relevé systématique et la détection précoce : détection précoce des jeunes menacés de déficit de formation, relevé systématique des adolescents et jeunes adultes sans solutions de raccordement et les signaler aux services centraux du canton.
- Optimisation en matière de contrôle d'accès à la formation et de collaboration : créer des points de triage, définir une stratégie commune globale interinstitutionnelle pour les acteurs cantonaux ou communaux concernés.
- Optimisation de la coordination des offres et continuité de l'accompagnement : assurer la capacité de raccordement et une meilleure coordination des offres, garantir la continuité de l'accompagnement, renforcer la collaboration entre les services sociaux et le Case Management Formation Professionnelle.

Octroi du forfait pour l'entretien

Dans son monitoring de 2024, la CSIAS a identifié certaines différences dans l'octroi de prestations d'aide sociale aux jeunes adultes. Dans les normes CSIAS (norme CSIAS C.3.2), il est recommandé d'adapter le calcul du forfait pour l'entretien aux conditions de vie et de logement des jeunes adultes. Le forfait pour l'entretien ne doit pas être d'emblée réduit pour tous les jeunes adultes : ceux qui exercent une activité lucrative, suivent une formation ou élèvent leurs enfants doivent pouvoir bénéficier du forfait ordinaire pour l'entretien.

Le monitoring de la CSIAS 2024 relève toutefois les grandes différences au niveau du montant du forfait pour l'entretien pour les jeunes adultes et précise que la situation de vie concrète n'est pas toujours prise en compte. Deux cantons ont même élargi la tranche d'âge pour les jeunes adultes (30 resp. 35 ans). Au niveau du forfait pour l'entretien pour les jeunes adultes, 17 cantons accordent le montant recommandé par la CSIAS en 2024 (1031 francs par mois). Dans les cantons restants, le forfait pour l'entretien varie entre 639 et 1138 francs.

Conclusion

La CSIAS demande de poursuivre et d'intensifier les efforts actuels visant à réduire la dépendance à l'aide sociale des jeunes adultes. Cette démarche requiert une stratégie globale à long terme² pour lutter contre le manque de formation, le chômage et la pauvreté, ainsi que des bourses d'études au lieu de l'aide sociale³ pour les jeunes adultes en formation. La formation joue à ce titre un rôle clé. Conformément aux normes, la CSIAS recommande d'adapter le forfait pour l'entretien aux conditions de vie des jeunes adultes afin d'éviter les inégalités de traitement.

² En 2007, la CSIAS a déjà ébauché une stratégie pour lutter contre le manque de formation et le chômage des jeunes adultes (Conférence suisse des institutions d'action sociale, 2007).

³ Cf. notice de la CSIAS « Bourses d'études plutôt qu'aide sociale » (Conférence suisse des institutions d'action sociale, 2011).

Littérature

- Across Concept. (2018). *Reduktion der Abhängigkeit von Jugendlichen und jungen Erwachsenen von der Sozialhilfe. Nationales Programm zur Prävention und Bekämpfung von Armut in der Schweiz*. Berne: OFAS.
- Beyeler, Michelle; Renate Salzgeber; Thomas Oesch & Claudia Schuwey. (2018). *Comparaison des indicateurs de l'aide sociale de villes suisses. Rapport 2017. Comparaison de 14 villes (en allemand)*. Initiative des villes pour la politique sociale et Haute école spécialisée bernoise.
- Conférence suisse des institutions d'action sociale (2011). *Bourses d'études plutôt qu'aide sociale. Pour un soutien efficace des adolescents et des jeunes adultes*. Berne.
- Conférence suisse des institutions d'action sociale (2021). *Normes pour la conception et le calcul de l'aide sociale. Version du 1er janvier 2021*. Berne. Infos consultées sur https://rl.skos.ch/lexoverview-home/lex-RL_A_1
- Conférence suisse des institutions d'action sociale (2025). *Monitoring de l'aide sociale 2024*. Berne. Infos consultées sur https://skos.ch/fileadmin/user_upload/skos_main/public/Publikationen/Monitoring-Sozialhilfe/2024_CSIAS_Rapport_Monitoring-Normes.pdf
- Conférence suisse des institutions d'action sociale (2007). *Manque de formation et chômage chez les jeunes adultes. Proposition pour une stratégie intégrée pour combattre le risque de pauvreté des jeunes adultes*. Berne. Infos consultées ici : https://skos.ch/fileadmin/user_upload/skos_main/public/Publikationen/Archiv/2007_DB_Jeunes-Adultes.pdf
- Conférence des offices AI (COAI). (2024). Rapport annuel 2024. <https://www.ivsk.ch/fr/rapport-annuel/2024#i32652>
- Observatoire suisse de la santé (OBSAN). (2025). Santé mentale en Suisse: évolution, promotion, prévention et prise en charge. Rapport national sur la santé 2025. https://www.obsan.admin.ch/sites/default/files/2025-09/ngb2025_fr.pdf
- Office fédéral de la statistique. (2025a). *ASE: Bénéficiaires de l'aide sociale économique selon le canton et l'âge 2024*. Lien consulté https://www.pxweb.bfs.admin.ch/pxweb/fr/px-x-1304030000_302/px-x-1304030000_302/px-x-1304030000_302.px/
- Office fédéral de la statistique. (2024b). *ASE: Bénéficiaires de l'aide sociale économique dès 15 ans selon le canton, le sexe, la classe d'âge, la formation, la situation d'activité et la nationalité (catégorie)*. Infos consultées sur https://www.pxweb.bfs.admin.ch/pxweb/fr/px-x-1304030000_131/px-x-1304030000_131/px-x-1304030000_131.px/

Rudin, Melania; Guggisberg, Jürg; Dubach, Philipp; Bischof, Severin; Morger, Mario; Jäggi, Jolanda & Liesch, Roman. (2018). *Überblicksstudie zur Situation der Jugendlichen und jungen Erwachsenen im Arbeitsmarkt. Schlussbericht. Studie im Auftrag der Aufsichtskommission für den Ausgleichsfonds der Arbeitslosenversicherung*. Berne : Bureau d'études de politique du travail et de politique sociale BASS SA.